

Le 20 avril 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

VOUS AVEZ UN PROBLEME DE SANTE ET VOTRE MEDECIN TRAITANT OU SON REMPLAÇANT N'EST PAS DISPONIBLE ? DES LIEUX DE SOINS SANS RENDEZ-VOUS EXISTENT !

L'ARS Grand Est rappelle à tous qu'avant de se rendre aux urgences, si on a besoin de soins, on privilégie d'abord son médecin traitant. En cas absence, d'autres structures de soins sans rendez-vous peuvent assurer une prise en charge de qualité et sont une véritable alternative aux services d'urgences des établissements de santé.

Les bons réflexes à avoir en cas de problème de santé

Appeler d'abord un médecin traitant ou son remplaçant. Très souvent, votre médecin traitant peut vous soigner et vous donner rapidement les meilleurs conseils. Il doit toujours être l'interlocuteur à privilégier.



En cas d'absence, consulter les lieux de soins sans rendez-vous disponibles. Pour ne pas saturer les services d'urgence, des lieux de soins sans rendez-vous peuvent vous accueillir, en semaine, le week-end, en journée ou en soirée. Une cartographie est disponible sur le site de l'Agence Régionale de Santé Grand Est : [Urgences : les différentes solutions selon votre besoin de soins | Agence régionale de santé Grand Est \(sante.fr\)](#)

Ensemble, préservons les services d'urgences : avant de s'y déplacer, j'appelle le 15

Les services d'urgences sont au service de tous mais pour rester efficaces, ils doivent se concentrer sur les patients en réel état d'urgence, qui nécessitent une réponse immédiate. Le fait de se déplacer directement aux urgences, sans appeler au préalable le 15, peut désorganiser la gestion des soins vitaux.

Les Centres 15 sont composés de médecins hospitaliers, libéraux et d'auxiliaires de régulation. Ils assurent une écoute médicale téléphonique permanente et un rôle de régulation. En fonction de la situation rencontrée, ils déterminent et déclenchent dans les plus brefs délais la réponse la plus adaptée. **Pour toute urgence vitale, faites le 15.**

Retrouvez le [kit de communication](#) de cette campagne de communication sur le site de l'Agence.

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr